



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**
DELIBERATION
Séance du 3 avril 2025
Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	15	13	13

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à 14h30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Millas, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..
M. Marc BIANCHINI a été élu secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
03/04/25_06	Approbation du Budget Primitif 2025.

Représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Madeleine GARCIA-VIDAL, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Lola BEUZE, Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Martine ROLLAND, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

Représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Marc BIANCHINI, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Valérie FRANCO, Sylvie TORRES.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Nicolas GARCIA, Maya LESNE, Françoise ORTEGA, Raymond PLA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de budget de l'exercice 2025 annexé ;

Vu la délibération N°17/03/25-01 du 17 mars 2025 portant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025,

Considérant que les membres du Comité Syndical ont été destinataires, le 27 mars 2025 du Budget Primitif de l'exercice 2025 ;

Il est ainsi proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2025 dont l'équilibre général se présente comme suit :

	BP 2025	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 331 016,16 €	14 331 016,16 €
Opérations réelles	13 774 016,16 €	13 413 876,00 €
Opérations d'ordre	557 000,00 €	219 000,00 €
Résultat reporté		698 140,16 €
Investissement	8 083 782,44 €	8 083 782,44 €
Opérations réelles	2 868 516,08 €	2 004 448,00 €
Opérations d'ordre	5 215 266,36 €	5 553 266,36 €
Résultat reporté		526 068,08 €
Budget total	22 414 798,60 €	22 414 798,60 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, le Comité Syndical **DECIDE** :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2025 du syndical arrêté en dépenses et en recettes à :
 - Section de fonctionnement : 14 331 016,16 €
 - Section d'investissement : 8 083 782,44 €
 - Total : 22 414 798, 60 €

Ainsi fait et délibéré à Millas, les jours mois et an que dessus.



Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,



Marc BIANCHINI

La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6, rue Pilot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.